

André CHASSAIGNE
Député du Puy-de-Dôme
18, rue Camille Joubert
63300 THIERS

Le 16 mai 2011

Monsieur Bruno LE MAIRE
Ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation,
de la Pêche, de la Ruralité et de
l'Aménagement du territoire
Hôtel de Villeroy
78, rue de Varenne
75007 PARIS

Objet : couverture des calamités agricoles
Nos réf : JB394/4241

Monsieur le ministre,

En quelques jours, de violents orages de grêle ont provoqué d'importants dégâts sur les vignobles du Bordelais, de l'Aude et sur des vergers en Midi-Pyrénées.

Ces sinistres considérés comme assurables, notamment par le biais de l'extension de l'assurance récolte, sont par voie de conséquence exclus aujourd'hui du fonds national de garantie des calamités agricoles.

Mais, vous le savez, la situation des agriculteurs ne permet pas à l'immense majorité des viticulteurs et arboriculteurs d'être couverts par des contrats d'assurance privés. Sans aides de l'Etat, ils vont donc subir sur leur exercice comptable les dégâts de cet aléa climatique, avec tous les risques induits pour la pérennité à court terme de leurs exploitations.

Au travers de cette situation, mais aussi des risques de pertes importantes de récolte dus à la sécheresse qui sévit depuis le début de l'année sur de nombreux territoires, nous mesurons les incohérences de la politique de désengagement financier de l'Etat au profit du secteur assurantiel privé dans le domaine agricole.

Déjà, lors de l'examen à l'Assemblée nationale, en juin dernier, du projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, je vous avais alerté sur les risques liés aux dispositions concernant l'extension du secteur assurantiel pour une majorité d'exploitants incapables d'en bénéficier compte tenu de leurs revenus.

En lieu et place de la réflexion sur la mise en œuvre d'un régime d'assurance mutuel public susceptible de bénéficier à tous les métiers du vivant, de la terre, de la mer et de la forêt, vous avez fait le choix de confier la gestion du risque au seul secteur de l'assurance privée.

Pourtant, les agriculteurs pourraient bénéficier d'une indemnisation perte de récolte à moindre coût, et équitable, si une mutualisation des risques climatiques était mise en place avec l'organisation d'un financement multipartite incluant la participation de l'Etat, du secteur agroalimentaire, des distributeurs et du secteur assurantiel et bancaire lié à l'activité agricole.

Dans un contexte de prix d'achat toujours plus bas, les aléas climatiques constituent aujourd'hui un facteur non négligeable entraînant la cessation de l'activité agricole, notamment pour les petites structures de production viticole, ou pour le secteur des fruits et légumes.

Cette situation appelle de la part de l'Etat d'autres réponses que la politique du coup par coup, sans système d'alerte préalable sur les difficultés que rencontrent une filière de production spécifique, ou un secteur géographique touché par un aléa climatique.

Des pistes d'amélioration concrètes existent pourtant, comme la proposition contenue aux articles 5 et 6 de la proposition de loi sur le droit au revenu des agriculteurs, que j'avais déposée à l'Assemblée nationale en octobre 2009, et qui visait à instaurer un dispositif d'alerte et de mise en œuvre de mesures d'urgence à la demande des syndicats et organisations professionnelles agricoles.

Je suis pour ma part convaincu que seul un travail de fond sur la gestion publique du risque en agriculture et la définition d'un dispositif d'alerte associant tous les représentants des agriculteurs est à même de fournir des réponses concrètes aux besoins récurrents des agriculteurs face aux aléas climatiques dont l'occurrence est susceptible de s'accroître dans le cadre du réchauffement global.

Je souhaiterais donc connaître les mesures que vous comptez prendre pour faire évoluer dans le sens de l'efficacité et de la justice sociale les conditions de prise en compte des aléas climatiques.

Dans l'attente, et restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le ministre, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

André CHASSAIGNE